

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 FEVRIER 2023

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID : 059-215902024-20230210-20230208DEL2-DE

20230208DEL2
S'LO

NOMBRE :

De conseiller en exercice	29
De présents	25
De votants	29
Pour	29
Contre	
Abstention	

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF COMMUNAL
2023,
VOTE D'UNE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT AU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DELIBERATION :

Publiée le 10 février 2023

*Rendue exécutoire le 10 février
2023*

*Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 10
février 2023*

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 10 février 2023

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 25 janvier 2023

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-trois, le 8 février,

*Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après
convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace Agoralys, 120
rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;*

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

*Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, DOUCHET Vincent, Laetitia PANIEZ, BOULINGUEZ
Jacky, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoît,
PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, LEROY
Michael, BEZIRARD Alban, DUBURCQ Jean-Pierre, ZAGULA Marie-Claude, LIESSE
Joëlle, BENOIT Danielle, BIERVLIET François, VANHILLE Bénédicte, HENZE Ludovic,
CHARPENTIER Caroline, CAMPHYN Marie-Maud, DUGRAIN Thomas, GRATIEN
Alizée ;*

Etaient excusés avec procuration, absents :

*Mme Valérie CLOUET, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,
Mme Christine BOCKAERT, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,
M. Pierre DASSONVILLE, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
Me Vanessa LARD, procuration donnée à Me Alizée GRATIEN,*

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à
l'article L.2121-5 du CGTC ;

Considérant les différentes missions afférentes au Centre Communal
d'Action Sociale directement orientées vers la population et
notamment :

- « *L'aide et l'accompagnement aux personnes handicapées, aux
jeunes en difficulté d'insertion* »,
- « *Mise en place de services à la famille avec des équipements
tels, la Halte-garderie « Les Chrysalides », le Relais « Assistante
Maternelle* »,
- « *Mise en place d'actions de lutte contre les exclusions.....* »

Considérant les actions spécifiques à destination des aînés :

- « *Repas, goûter, sortie et animations culturelles, services de
proximité – taxi, petits travaux, portage des repas à domicile* » ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir
délibéré ;

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité**, une subvention au Centre
Communal d'Action Sociale de la commune, d'un montant de
120.000, au titre de l'année 2023, afin de permettre la préparation de
son budget primitif.

Adopté Pour Ampliation

Le Maire